

FCP MAGHREBIA MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 5 188 914 DT et une valeur liquidative égale à 2^D, 030 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 27 février 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

Moncef Boussannouga Zammouri

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
AC 1-Portefeuille-titres		4 145 244,444	3 456 232,486
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 668 778,829	2 164 382,594
b-Obligations et valeurs assimilées	2	1 476 465,615	1 291 849,892
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		1 050 458,449	879 952,051
a-Disponibilités	3	1 050 458,449	879 952,051
AC3-Créances d'exploitation	4	9 432,456	6 842,064
TOTAL ACTIF		5 205 135,349	4 343 026,601
PASSIF			
P A 1 –Opérateurs créditeurs	5	9 570,701	17 858,890
P A 2 -Autres créditeurs divers	6	6 650,929	5 744,916
TOTAL PASSIF		16 221,630	23 603,806
CP 1-Capital	7	5 077 131,061	4 239 809,097
CP 2- Sommes distribuables		111 782,658	79 613,698
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	111 782,658	79 613,698
ACTIF NET		5 188 913,719	4 319 422,795
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 205 135,349	4 343 026,601

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2014 au 31/12/2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	9	155 274,991	131 173,670
a-Dividendes		90 679,720	67 354,796
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		64 595,271	63 818,874
PR 2- Revenus des Placements monétaires	10	31 879,414	24 717,275
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		187 154,405	155 890,945
CH 1 - Charges de gestion des placements	11	- 72 833,044	-66 349,303
REVENU NET DES PLACEMENTS		114 321,361	89 541,642
CH 2- Autres charges	12	- 8 582,908	-10 005,609
RESULTAT D'EXPLOITATION		105 738,453	79 536,033
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		6 044,205	77,665
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		111 782,658	79 613,698
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		-6 044,205	-77,665
Variation des +/- values potentielles sur titres		339 073,145	-127 706,698
Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres		-13 434,595	- 50 313,922
Frais de négociation des titres		- 2 757,672	- 1 913,144
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		428 619,331	-100 397,731

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2014 au 31/12/2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Du 01/01/2014 Au31/12/2014	Du 01/01/2013 Au31/12/2013
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	428 619,331	- 100 397,731
a-Résultat d'exploitation	105 738,453	79 536,033
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	339 073,145	-127 706,698
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	-13 434,595	-50 313,922
d-Frais de négociation de titres	- 2 757,672	- 1 913,144
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	440 871,593	752 021,515
a-Souscriptions	495 380,215	834 192,622
Capital	258 430,542	438 048,389
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	221 076,576	393 109,499
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	15 873,097	3 034,734
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	-54 508,622	-82 171,107
Capital	-28 377,091	-43 319,509
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-24 341,244	-37 571,694
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-1 790,287	-1 279,904
	-	-
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	869 490,924	651 623,784
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	4 319 422,795	3 667 799,011
b- en fin d'exercice	5 188 913,719	4 319 422,795
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	2 326 429,035	1 931 700,155
b- en fin d'exercice	2 556 482,486	2 326 429,035
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	2,030	1,857
<u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</u>	9,32%	-2,21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2014

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon, pour les titres admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou

moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION DES OBLIGATIONS ET VALEURS SIMILAIRES

Au 31 Décembre 2014, le fonds a procédé au changement de méthode d'évaluation des obligations et valeurs similaires. Ils sont désormais évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté et de la quote-part de la décote ou de la surcote calculée sur la durée du placement.

L'effet de ce changement est jugé comme non significatif.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et Valeurs Assimilées	Nombre des titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de L'Actif Net
ADWYA	15 342	65 523,770	125 390,166	2,42
AMEN BANK	2 425	68 041,100	63 108,200	1,22
ARTES	20 066	136 675,144	160 548,066	3,09
ASSAD	9 587	75 989,000	76 820,631	1,48
ATB	15 762	76 616,573	68 769,606	1,33
ATL	3 935	12 447,762	10 541,865	0,20
ATTIJARI BANK	3 853	54 906,191	91 917,168	1,77
ATTIJARI LEASING	410	13 419,391	10 791,610	0,21
BIAT	1 226	77 781,400	96 553,630	1,86
BT	13 500	96 227,344	142 195,500	2,74
CARTHAGE CEMENT	34 960	72 013,388	84 847,920	1,64
CEREALIS (AA)	2 060	13 905,000	14 040,960	0,27
CIL	782	13 603,113	10 363,846	0,20
CITY CARS	3 670	40 288,000	42 105,910	0,81
DELICE HOLDING	332	4 847,200	5 027,144	0,10
ENNAKL AUTOMOBILES	12 050	120 445,852	122 271,350	2,36
ESSOUKNA	6 230	38 820,618	39 006,030	0,75
ESSOUKNA NG J 01072014	1 664	10 766,080	8 236,800	0,16
EURO-CYCLES	2 801	29 741,530	45 863,574	0,88
GIF	4 361	17 634,662	14 801,234	0,29
MONOPRIX	7 046	135 796,217	154 546,964	2,98
NEW BODY LINE (AA)	2 381	19 205,417	16 524,140	0,32
ONE TECH HOLDING (AA)	19 373	125 924,500	139 582,465	2,69
PGH	22 299	131 931,156	124 829,802	2,41
SAH	7 260	75 839,220	77 921,580	1,50
SFBT	13 961	122 712,911	314 290,032	6,06
SIMPAR	2 877	73 768,980	161 540,673	3,11
SIMPAR NG J 01072014	640	15 942,687	32 576,000	0,63
SOTIPAPIER	4 211	26 028,082	20 785,496	0,40
SOTUVER	4 165	23 822,452	21 907,900	0,42
SPDIT	3 497	22 599,696	32 256,328	0,62
TELNET HOLDING	5 945	33 706,250	30 236,270	0,58
TL	2 179	48 163,210	46 578,304	0,90
TPR	16 810	74 207,946	72 585,580	1,40
TUNINVEST	250	1 562,500	2 758,500	0,05
TUNIS RE	3 135	25 716,768	31 350,000	0,60
UIB	6 320	77 395,742	93 150,480	1,80
TOTAL 1		2 074 016,852	2 606 621,724	50,23

SICAV	Nombre des titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de L'Actif net
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	219	22 443,115	22 498,527	0,43
SICAV BH OBLIGATAIRE	125	12 829,699	12 848,250	0,25
TUNISO EMIRATIE SICAV	258	26 545,250	26 810,328	0,52
TOTAL 2		61 818,064	62 157,105	1,20
TOTAL 1+2		2 135 834,916	2 668 778,829	51,43

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

OBLIGATIONS	Nombre des titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de L'Actif net
Emprunts des sociétés				
AIL 2014-1	350	35 000,000	35 862,400	0,69
ATL 2010-1	600	12 000,000	12 201,600	0,24
ATL 2013-1	1 500	150 000,000	155 678,466	3,00
ATL 2014-3	400	40 000,000	40 047,868	0,77
ATTIJARI BANK 2010	600	34 285,200	35 733,278	0,69
ATTIJARI LEASING 2012-2	1 000	71 430,000	71 570,277	1,38
BTK 2012-1	1 400	100 002,000	100 623,382	1,94
CIL 2012/1	750	45 000,000	46 633,315	0,90
CIL 2012-2	1 000	80 000,000	83 544,548	1,61
CIL 2014/1	1 000	100 000,000	102 682,740	1,98
EMPRUNT SUBORDONNÉ BTK 2014-1	350	35 000,000	35 097,156	0,68
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	1 500	120 000,000	124 492,274	2,40
HANNIBAL LEASE 2010/1	400	8 000,000	8 181,348	0,16
HL 2014-1	1 500	150 000,000	151 615,562	2,92
TL 2010-1	1 000	20 000,000	20 478,521	0,39
TUNISIE LEASING 2014-2	500	50 000,000	50 145,315	0,97
UIB 2009-1	500	37 500,000	38 307,781	0,74
TOTAL 1		1 088 217,200	1 112 895,831	21,45
Emprunts d'Etat				
BTA 5.5% MARS 2019	100	102 300,000	104 659,382	2,02
BTA 5.6% AOÛT 2022	180	176 496,000	180 786,607	3,48
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	25	24 814,750	25 594,566	0,49
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	50	50 856,500	52 529,229	1,01
TOTAL 2		354 467,250	363 569,784	7,01
TOTAL 1+2		1 442 684,450	1 476 465,615	28,45

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2014 à 3 578 519,366 DT contre 3 228 336,608 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 350 182,758 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	482 476,750
Titres OPCVM	3 318,441
Emprunts des sociétés	410 000,000
Emprunts d'Etat	-
Total	895 795,191

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins values réalisées
Actions	290 880,860	277 708,530	-	-13 172,330
Titres OPCVM	30 375,973	30 113,708	-	-262,265
Emprunts des sociétés	176 355,600	-	176 355,600	-
Emprunts d'Etat	48 000,000	-	48 000,000	-
Total	545 612,433	307 822,238	224 355,600	-13 434,595

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2014 à 1 050 458,449 DT, soit 20,24 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 9 432,456 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 16 221,630 DT le taux d'emploi en liquidités est ramené à 20,11 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 9 432,456 DT contre 6 842,064 DT au 31/12/2013 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 9 570,701 DT contre 17 858,890 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	6 378,545	15 089,205
Dépositaire	3 192,156	2 769,685
TOTAL	9 570,701	17 858,890

6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 6 650,929 DT contre 5 744,916 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Conseil du marché financier (CMF)	492,680	405,296
CAC	4 275,238	5 017,704
Publication	49,434	99,424
ETAT	1 833,577	222,492
TOTAL	6 650,929	5 744,916

7. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2013

Montant	4 239 809,097
Nombre de titres	2 326 429,035

Souscriptions réalisées

Montant	258 430,542
Nombre de titres émis	258 430,542

Rachats effectués

Montant	28 377,091
Nombre de titres rachetés	28 377,091

Capital au 31-12-2014

Montant ⁽²⁾	4 469 862,548
Nombre de titres ⁽¹⁾	2 556 482,486

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millièmes de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 5 077 131,061 DT.

	(2)	4 469 862,548
Résultat 2013 capitalisé		79 613,698
Régularisation du résultat 2013 capitalisé		8 038,605
Variation des différences d'estimation		339 073,145
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		-13 434,595
Régularisation des sommes non distribuables		196 735,332
Frais de négociation		-2 757,672
Capital au 31/12/2014		5 077 131,061

8. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2014 un montant de 111 782,658 DT contre 79 613,698 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Résultat distribuable	105 738,453	79 536,033
Régularisations	6 044,205	77,665
TOTAL	111 782,658	79 613,698

9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2014 un montant de 155 274,991 DT contre 131 173,670 DT au 31/12/2013 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	87 180,920	62 622,690
des titres OPCVM	3 498,800	4 732,106
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts BTA	18 254,469	19 781,991
Intérêts obligations sociétés	46 340,802	44 036,883
TOTAL	155 274,991	131 173,670

10. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRE

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 31 879,414 DT contre 24 717,275 DT au 31/12/2013 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

11. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2014 à 72 833,044 DT, contre 66 349,303 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	60 607,699	55 366,526
Rémunération du dépositaire	12 225,345	10 982,777
TOTAL	72 833,044	66 349,303

12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 8 582,908 DT, contre 10 005,609 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	4 681,296	4 276,369
Honoraires CAC	3 719,371	5 442,254
Publicité et publication	100,010	100,010
Commissions bancaires	74,363	3,108
Impôts et taxes	7,868	183,868
TOTAL	8 582,908	10 005,609

13. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,073	0,067	0,052
Charges de gestion des placements	-0,028	-0,029	-0,027
Revenu net des placements	0,045	0,038	0,025
Autres charges	-0,003	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,041	0,034	0,021
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	0,000	0,003
Sommes distribuables de l'exercice	0,044	0,034	0,023
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,133	-0,055	0,004
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,005	-0,022	0,006
Frais de négociation	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,126	-0,077	0,010
Résultat net de l'exercice	0,168	-0,043	0,031
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,126	-0,077	0,010
Régularisation du résultat non distribuable	0,077	0,153	0,142
Sommes non distribuables	0,203	0,076	0,152
Valeur liquidative	2,030	1,857	1,899
Ratios de gestion des placements	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,56%	1,55%
autres charges / actif net moyen	0,18%	0,23%	0,25%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,27%	1,87%	1,18%

L'actif net moyen étant arrêté à 4 662 930,007 DT.

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.